

Commune de Saint Martin de Bernegoue
Procès-Verbal du Conseil Municipal - Séance du 14 octobre 2024

Le 14 octobre 2024 à 20h, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Isabelle DEGUIL, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Christine PETORIN.

Absentes :

Mme Delphine PERONNE a donné pouvoir à M. Fabrice MILLASSEAU,
Mme Cécile RICHARD.

M. Philippe LAIDET est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

COMMUNE

✓ **PERSONNEL COMMUNAL** : Dans les mois qui viennent, nous allons avoir deux départs en retraite :

- Un agent du service technique fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2025, sachant que son contrat CDD se termine à la fin de l'année et que nous avons le souhait de le prolonger,
- La cantinière pourrait faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2026. Une simulation va lui être faite prochainement.

Pour ces deux agents, les élus vont devoir se pencher sur le devenir de leur poste de travail respectif (recrutement, réorganisation, externalisation de prestations, ...).

Par ailleurs, 3 formations vont être suivies par certains agents :

- Sensibilisation au tri des déchets
- Recyclage habilitation électrique
- Compostage

✓ **DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES** : A terme, il faudra changer notre mode de chauffage mais en amont, pour être cohérent et efficace, il sera nécessaire de commencer par isoler les bâtiments.

La commune a donc demandé différentes études pour connaître l'enveloppe globale à consacrer à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, les travaux à envisager et la procédure à suivre dans l'organisation des travaux.

Le CRER et le SIEDS sont venus présenter aux élus le résultat de leurs études : celle du CRER, spécifique au mode de chauffage des bâtiments ; celle du SIEDS, plus globale, sur la rénovation énergétique des bâtiments.

1. Étude préalable d'une chaudière automatique BOIS – Restitution CRER du 29 mai 2024

Suite à la décision du Conseil Municipal, le CRER a réalisé une étude préalable pour le remplacement de la chaudière fioul par une production bois déchiqueté ou granulé.

Besoin en chauffage :

Mairie	30 475 Wh / an
Ecole	33 398 Wh / an
Foyer Rural	15 251 Wh / an
Réfectoire	11 422 Wh / an
TOTAL	90 456 Wh / an

Dépenses d'exploitation actuelles :

Mairie	5 654€ / an
Ecole	5 214€ / an
Foyer Rural	3 211€ / an
Réfectoire	3 038€ / an
TOTAL	17 117€ / an

Comparatif :

	Bois déchiqueté	Auto granulé	Bio fuel
Dépenses d'exploitation	7 569 €	10 476 €	17 117 €
Investissement	296 651 €	185 843 €	46 800 €
Charge investissement (après déduction fond vert et récup TVA)	173 228 €	99 719 €	
Coût global sur 20 ans	324 614 €	309 247 €	381 463 €

Selon cette étude, la chaudière automatique avec granulés est moins chère mais le coût des granulés est plus variable que le bois déchiqueté.

Il faudra aller chercher toutes les subventions possibles pour aider à financer ce projet d'envergure en sachant que les aides CEE (Contrat à Economie d'Énergie) se rajoutent aux 80 % de subventions que nous pouvons demander.

Se pose aussi la question du réseau existant, est-il encore en bon état ou faudra-t-il le rénover ? Faut-il aller rajouter le restaurant scolaire et l'atelier municipal ?

Il s'agit là d'une première étude qui sera approfondie lorsque les élus donneront leur accord pour poursuivre et affiner le diagnostic.

2. Etude potentiel photovoltaïque - RDV CRER – M. RENOUX du 29 mai 2024

Le CRER a également réalisé, à la demande du Conseil Municipal, une étude sur le potentiel photovoltaïque de la commune.

L'étude de potentiel présentée vise à fixer les enjeux techniques, financiers et environnementaux de projets photovoltaïques sur les sites disponibles. L'étude de potentiel photovoltaïque est un outil d'aide à la décision, qui est conduite de façon à :

- Identifier et hiérarchiser le potentiel photovoltaïque des éventuels projets
- Vérifier la faisabilité technique des différents sites
- Évaluer les enjeux des projets. Les sites susceptibles d'être étudiés dans une étude de potentiel peuvent être l'ensemble du patrimoine bâti, des parkings et des espaces au sol disponibles.

Dans le cadre de cette étude, il a été considéré que le maître d'ouvrage investirait lui-même sur les générateurs photovoltaïques. Plusieurs situations peuvent être étudiées en fonction des sites :

- La vente totale de la production électrique
- L'autoconsommation de la production avec vente du surplus
- L'autoconsommation sans injection au réseau
- L'autoconsommation collective. Les revenus pour le maître d'ouvrage seront alors directement générés par la vente d'électricité ou par l'économie d'électricité sur sa facture

Avis du CRER :

La réalisation d'un projet photovoltaïque en autoconsommation et vente de surplus sur les bâtiments communaux présente un intérêt économique et permet d'assurer une stabilité du prix de l'électricité sur la durée de vie de l'installation.

⇒ Simulation dans le cadre d'une vente de surplus :

- Puissance 72 090 Wc
- Investissement 131 242 €
- Rentabilité sur 20 ans 0,15 €/€ investi, soit 5 5578 €/an.

L'étude d'un projet en autoconsommation collective sur des bâtiments communaux supplémentaires permettrait d'améliorer la rentabilité du projet.

3. Diagnostic Energétique – RDV SIEDS BLANCK / LETORRE du 5 juin 2024

Rappel :

La commune est liée à un décret d'économie d'énergie qui l'oblige à réaliser des économies d'énergie à planifier dans le temps (-40 % de réduction des consommations d'énergie d'ici à 2030, -50 % d'ici 2040 et -60 % à horizon 2050).

Le but est de consommer moins et de consommer mieux c'est-à-dire produire moins de gaz à effet de serre.

La commune a demandé 3 audits énergétiques au SIEDS :

- Ecole maternelle
- Mairie
- Foyer rural

3.1.Ecole maternelle :

Obligations réglementaires :

- Décret tertiaire
- Décret BACS (*BACS est l'acronyme anglais de « Building Automation & Control Systems ». En français, il se présente sous le nom de « Décret relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non-résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur »*) : Obligation de mettre en place, avant 2027, une régulation technique des bâtiments → chauffage et/ou climatisation /ventilation. Une ventilation double flux permet de récupérer les calories sur l'air extrait et on vient réchauffer l'air neuf froid.
- Pour les établissements scolaires, nous avons l'obligation de garantir la qualité de l'air intérieur avec un taux de renouvellement de 18 m³ / heure par élève ; la cantine et l'école primaire sont conformes mais pas l'école maternelle.

Enveloppe du bâtiment :

- *Plancher bas* : Il est rarement fait de préconisations sur les planchers bas car il y a souvent un problème d'accessibilité donc des coûts de travaux trop importants / gains obtenus
- *Murs* : Aucun carottage n'a été fait lors des diagnostics. C'est donc en fonction de l'année de construction que le bureau d'étude a estimé l'isolation existante considérant que la commune a dû respecter la norme de chaque époque. Les sanitaires de l'école maternelle ne seraient pas isolés.
- *Planchers hauts* : Deux types d'isolation sont possibles : Sous tuiles ou en sous plafond ;
- *Menuiseries extérieures* : On trouve des menuiseries bois simple vitrage et PVC double vitrage performantes en fonction des années et des remplacements successifs.

Chauffage :

- Nous avons actuellement 2 départs : 1 pour la maternelle, 1 commun pour la mairie et le Foyer Rural

Ventilation :

- Pas aux normes :
 - Simple flux à vitesse constante dans la salle de jeux
 - Ventilation naturelle dans les sanitaires

Eclairage :

- Une partie a déjà été remplacée par des leds

Préconisations hors chauffage :

- Isoler : 24 cm dans les combles et 14 cm dans les murs ; L'isolation par l'extérieur est également possible
- Remplacer les menuiseries défectueuses
- Mettre en place un système de traitement d'air double flux avec si possible une gestion automatisée
- Mettre de l'éclairage led partout
- Mettre des robinets thermostatiques

A noter :

- Les taux de subvention, pour les communes rurales, peuvent actuellement atteindre 90% (hors CEE).

3.2.Mairie :

Obligations réglementaires :

- Décret tertiaire

Préconisations hors chauffage :

- Isoler par l'intérieur plutôt que par l'extérieur du fait du caractère architectural du bâtiment. Dans les calculs, il n'y a pas de différence de gain sur ce type de bâtiment
- Isoler le plancher intermédiaire par le 2ème étage puisqu'il n'est pas utilisé
- Fermer la cage d'escalier
- Changer les menuiseries
- Mettre de l'éclairage led partout
- Poser des robinets thermostatiques
- Etudier, pour les zones d'usage ponctuel (salle asso et multi activités), l'installation d'une PAC individuelle qui permettrait un chauffage plus faible avec les relances ponctuelles au besoin.

A noter :

- Le traitement d'air, simple flux, est adapté à ce bâtiment

3.3. Foyer Rural :

Obligations réglementaires :

- Décret tertiaire

Particularités :

- Les zones d'occupation chauffées sont parasitées par les zones non chauffées et non isolées engendrant de la consommation énergétique :
 - Salle du bas chauffée
 - Sanitaires et hall d'entrée non chauffés
 - Stockage sous scène non chauffé
 - Scène non chauffée, seul le chauffage de la salle vient indirectement la chauffer
 - Aérothermes électriques salle du haut (consomment mais permettent une relance rapide)

Préconisations hors chauffage :

- Isoler le bâtiment. Le SIEDS préconise une isolation par l'intérieur (mais ferait 14 cm d'épaisseur terminée pour 12 cm d'épaisseur d'isolation). L'isolation par l'extérieur est possible mais l'enveloppe du haut du hall d'entrée sera une problématique à résoudre.
- Isoler sous la scène
- Revoir les zones de chauffage
- Changer les menuiseries
- Etudier la pose d'Aérothermes à eau chaude salle du haut
- Mettre des robinets thermostatiques

A noter :

- Le traitement d'air, simple flux, est adapté à ce bâtiment

3.4.Sur les 3 bâtiments :

Problématique du chauffage :

Pour chaque rapport, on a un choix décentralisé (chauffage uniquement du bâtiment) et un choix centralisé (chauffage commun aux 3 bâtiments et dont le coût global a été proratisé en fonction de la surface de chaque bâtiment).

Actuellement nous avons de mauvaises zones de chauffage.

- => La question des usages est primordiale dans ce type d'investissement. A bien mesurer avec le bureau d'études
- => Une meilleure définition des zones et un bon système de gestion technique du bâtiment

permettront d'optimiser le chauffage et de faire des économies d'énergie. On peut le gérer à distance et faire des relances de chauffage sur tout le site ou par zone.

=> PAC : Possible de les utiliser en rafraîchisseur (y compris dans les aérothermes)

Dans l'étude, il serait intéressant d'intégrer la cantine. On peut très bien envisager d'avoir des départs en attente et étendre le réseau dans un second temps.

Préconisations chauffage :

- Deux possibilités :
 - Soit on change le chauffage bâtiment par bâtiment au fur et à mesure des travaux
 - Soit on investit dans un matériel centralisé (en une fois) mais dans ce cas, il faudra faire des travaux un peu partout.

Avis du SIEDS : Vu l'âge de la chaudière fioul existante, le risque serait important d'opter pour un investissement bâtiment par bâtiment.
- Les préconisations sont pour les 3 bâtiments selon la répartition suivante :
 - 21% de l'investissement pour la maternelle
 - 39% pour la mairie
 - 39% pour le Foyer Rural
- Exemple pour la part l'école maternelle :
 - Sur une Pompe À Chaleur centralisée (PAC) : 29 000€
 - Bois granulé : 16 100€

Préconisations autre :

- Faire installer un sous comptage énergétique qui permettra de connaître les consommations de chaque bâtiment.

Coût / Subventions / reste à charge :

Les sommes indiquées dans les diagnostics sont les sommes relatives aux travaux d'économie d'énergie à réaliser en investissement HORS SUBVENTIONS.

A ces montants, il faut rajouter certains travaux induits (ex : remise aux normes électrique, peintures...). Lorsque l'on rénove un bâtiment, il est en effet préférable de faire tout ce qu'il est possible de faire sur ce bâtiment quitte à en faire moins sur les autres. Généralement donc, on double l'enveloppe budgétaire pour inclure tous ces travaux « tous corps d'état » auxquels il faut rajouter environ 20% de frais de maîtrise d'œuvre (maîtrise d'œuvre, frais annexes, bureau de contrôle, ...)

Soit par exemple pour une chaudière bois granulé pour la part école maternelle :

140 000 € x 2 = 280 000 € + 20% = 336 000 € => Si on considère une dépense globale de 350 000€ et 80% de subvention, on obtient un reste à charge de 70 000€ où, pour les petites communes rurales, la possibilité aujourd'hui d'aller jusqu'à 90% de subvention (hors CEE) pour la rénovation énergétique des écoles communales, soit 35 000€ de reste à charge.

Récapitulatif des investissements potentiels :

Bâtiment	Coût rénovation énergétique	Coût tous corps d'état	Coût bureau d'études	Coût global	Déduction des subventions	Reste à charge de la commune avant CEE	Estimation déduction CEE	Reste à charge de la commune après CEE
École maternelle	140 000,00 €	280 000,00 €	56 000,00 €	336 000,00 €	22 400,00 €	33 600,00 €	6 484,00 €	27 116,00 €
Mairie	180 000,00 €	360 000,00 €	72 000,00 €	432 000,00 €	28 800,00 €	43 200,00 €	8 337,00 €	34 863,00 €
Foyer Rural	155 000,00 €	310 000,00 €	62 000,00 €	372 000,00 €	24 800,00 €	37 200,00 €	7 179,00 €	30 021,00 €
Total	475 000,00 €	950 000,00 €	190 000,00 €	1 140 000,00 €	76 000,00 €	114 000,00 €	22 000,00 €	92 000,00 €

A noter que ces travaux font réduire les coûts de fonctionnement. La diminution des charges sur le budget de fonctionnement peut compenser par exemple un emprunt. Un business plan peut être monté. La banque de territoire et le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC) peuvent nous établir des simulations.

Et demain :

- Il conviendra de recruter un maître d'œuvre afin qu'il réactualise l'ensemble du programme tous corps d'état. C'est cette étude qui permettra aux élus de prendre la décision d'engager ou pas les travaux. Il travaillera avec un architecte, un bureau d'étude structures, un bureau d'études fluides, un bureau de contrôle... Ils feront des relevés précis dont des carottages. Le diagnostic sera donc très précis et nous dira si l'enveloppe financière estimée est suffisante ou pas. Nous recevrons ensuite un "avant-projet définitif chiffré" qui permettra aux élus, le cas échéant, de faire les demandes de subventions. Ce sera aussi l'occasion de réactualiser les plans des bâtiments.
- Pour recruter un maître d'œuvre, l'audit énergétique ne suffit pas. Il faut un préprogramme qui va reprendre les enjeux que nous avons sur ce projet (architecturaux, fonctionnels, organisationnels...). ID79 peut, pour un coût raisonnable (environ 1 600€), rédiger 1 CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) au recrutement d'un maître d'œuvre.
- Il est possible, dans le montage, de faire des tranches fermes et des tranches conditionnelles, c'est-à-dire prioriser en fonction des capacités budgétaires de la commune. La tranche ferme pourrait être la rénovation de la maternelle et la chaufferie et les conditionnelles, la rénovation de la mairie et du foyer rural.
- Si la commune n'investit pas dans les 4-5 ans, le SIEDS préconise de réaliser les actions à gains rapides recommandées sur les bâtiments et mettre en place un système d'air adapté pour l'école maternelle (obligatoire d'ici 2027).

Ce type de démarche peut prendre de 1 à 4 ans. Le SIEDS nous accompagnera. Le Conseil Municipal aura toujours la possibilité d'arrêter en cours en établissant un "ordre de service d'arrêt de la mission" et dans ce cas, la commune n'aura à régler que la partie de la mission réalisée.

4. Etude du SIEDS sur l'étude d'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques :

Le SIEDS a fait une proposition d'installation de panneaux photovoltaïques correspondant à de l'autoconsommation (donc moins de superficie envisagée / CRER)

Le SIEDS préconise de faire cette étude en même temps que celles sur la rénovation énergétique et donc ne faire qu'une seule demande au maître d'œuvre qui missionnera les bureaux d'études sur les 2 projets (lot supplémentaire au projet rénovation énergétique).

L'intérêt de l'autoconsommation collective est d'abord de consommer pour ses propres besoins puis de revendre le surplus d'énergie. Plus il y a de revente, plus c'est intéressant d'être en obligation d'achat et à contrario, plus il y a d'autoconsommation, plus on va obtenir de subventions par des partenaires type SIEDS.

Avis du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un dossier très important pour la commune et que face aux obligations réglementaires qui nous incombent, aux nécessaires économies d'énergie à réaliser sur le budget de fonctionnement et l'âge de la chaudière fioul, les élus doivent le démarrer dès à présent.

Le dossier est complexe aussi bien sur le plan technique qu'en matière de montage financier. C'est pourquoi il tient à ce que les élus puissent décider, à chaque étape, sur les études et conseils de professionnels.

A ce stade de la réflexion, les élus souhaitent que la poursuite des études s'appuie sur :

- La mise en place d'un sous-comptage électrique
- Un système de chauffage centralisé permettant au moins une température minimum dans l'ensemble des trois bâtiments. Les élus s'interrogent sur une production par géothermie malgré le fait que cette piste ait été écartée par le CRER.
- Selon les usages, le chauffage par la chaudière centralisée ou par un système de relance de chauffe rapide pour compléter
- L'analyse de l'état du réseau existant pour le chauffage
- Un départ pour la Cantine mais pas pour l'atelier municipal
- L'étude sur les panneaux photovoltaïques
- La réactualisation des plans des bâtiments

Les priorités seraient donc :

- Tranche ferme : Ecole maternelle + Chauffage si centralisé
- Tranches conditionnelles : 1- Foyer Rural
2- Mairie
- Lot supplémentaire : Photovoltaïque (étude CRER)

Ces choix seront communiqués à M. BLANCK ou M. LETORT du SIEDS qui feront une note de synthèse à l'attention de ID79.

SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE (SCPC)

✓ FINANCEMENT ET MODALITÉS DE RÉPARTITION ENTRE LES COMMUNES :

1 – Conclusions de la phase 1 et propositions

Suite à l'état des lieux établi et présenté aux maires en juillet dernier, KPMG a présenté aux élus plusieurs perspectives sachant que des efforts sont préconisés aussi bien en matière de dépenses que de recettes.

La dernière réunion a fait apparaître qu'une augmentation des contributions des communes, à hauteur de 370 000 € pour 2025 avec une projection de l'ordre de 750 000€ à horizon 2029, serait trop conséquente pour les membres. C'est pourquoi d'autres pistes de recettes supplémentaires ont été envisagées.

Le SCPC a programmé une réunion le jeudi 24 octobre prochain à 18h30 pour partager sur cette version actualisée et pour que chaque membre puisse échanger sur les marges de manœuvre à mettre en place ainsi que les critères de répartition à prendre en compte pour l'avenir.

2 – Principales pistes d'optimisation proposées par KPMG :

- Augmentation des tarifs aux bénéficiaires : au regard de ce qui se pratique dans les communes proches, le Conseil Syndical avait déjà prévu une augmentation de 5% dès septembre. Deux autres augmentations de 5 % sont prévues en 2025 et 2026. Malgré tout, les tarifs resteront en dessous de ce qui se pratique aux alentours.
- Diminution du niveau de services : à vérifier sur certaines périodes pour lesquelles le taux de remplissage est trop faible.
- Optimisation des dépenses de personnel : pas de marge de manœuvre sur les postes d'animateurs (caractère saisonnier de l'emploi), ni sur les agents ALSH (taux d'encadrement réglementaire à respecter). En revanche, questionnement sur les ½ postes d'ATSEM. Lors de départs en retraite, optimiser le poste à pourvoir en remplacement.
- Redonner aux communes l'entretien des ouvrages incendie
- Remboursement anticipé de la dette

3 – Contribution des communes

Plusieurs scénarios sont proposés par KPMG au Conseil syndical sur les modalités d'augmentation des contributions sur les années à venir ainsi que sur le critère de répartition à prendre en compte.

Les membres du Conseil Municipal estiment que la seule perspective d'augmenter les contributions des communes n'est pas satisfaisante et qu'il est nécessaire de rechercher à optimiser les services et rechercher des économies à réaliser.

Ainsi, ils estiment que les propositions de KPMG sont des pistes à explorer et que d'autres sont sûrement à creuser comme l'impact d'un report ou d'un étalement de l'investissement sur le CPI de Brûlain.

En matière de contribution, les élus rappellent la position prise lors du dernier Conseil Municipal à savoir que les faibles marges de manœuvre dégagées sur nos budgets doivent avant tout servir à la commune. Ainsi, s'il devait y avoir une augmentation de la contribution, ce qu'ils ne souhaitent pas, les élus la veulent la plus faible possible et limitée au maximum à 3,50% par an. Quant à une partition au prorata de la population et/ou du potentiel fiscal, ils estiment qu'il faudrait aussi intégrer dans la réflexion les services dont chaque commune profite.

COMMISSION BIEN VIVRE

✓ FOYER RURAL – DEMANDE DE SUBVENTION :

D241014-01 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SPECTACLE DE NOËL ORGANISÉ PAR LE FOYER RURAL

Le Foyer Rural propose, comme chaque année, un spectacle de Noël à l'ensemble des enfants de la commune et du RPI Saint Martin/Juscorps.

Ce spectacle aura lieu vendredi 20 décembre 2024 à 18h pour un montant TTC de 800 €.

Le Foyer Rural sollicite une subvention exceptionnelle à la commune pour le financer.

S'agissant d'une manifestation à destination de tous les enfants de la commune, le Conseil Municipal souhaite participer à l'initiative du Foyer Rural sans que cela ne soit associé à une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, participe au financement du spectacle de Noël 2024 à hauteur de 200 € TTC. La subvention sera versée au Foyer Rural lorsque l'association nous aura fourni la facture acquittée.

QUESTIONS DIVERSES

✓ BUDGET – VIREMENT DE CRÉDITS : M. Le Maire informe le Conseil Municipal du virement de crédits suivant pour régulariser des arrondis sur les derniers prélèvements d'emprunts sur l'année 2024 :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 16 1641 OPFI	0,01		
D I 21 2135 OPNI		0,01	

✓ NUIT DE LA THERMOGRAPHIE : Le 20 février de 17h00 à 20h00

Les personnes intéressées devront préalablement s'inscrire. Les diagnostics seront réalisés en amont et la restitution des clichés s'effectuera lors d'un rendez-vous de 15 minutes avec un conseiller. Cela évitera que tous les participants arrivent simultanément et soient contraints d'attendre pour récupérer leurs clichés. En proposant des créneaux entre 17h et 20h, cela permettra d'accueillir 24 participants. En cas de forte demande, nous pourrions également envisager d'ouvrir des créneaux plus tôt, à partir de 15h ou 16h.

✓ RUCHER COMMUNAL : Pas de miel cet automne mais il y aura une miellée de Tournesol au printemps.

✓ AGENDA :

25 novembre à 20h – Conseil Municipal

Frédéric NOURRIGEON, Maire

Philippe LAIDET, Secrétaire de séance

La Séance est levée à 22h50